



CHARTE LOCALE D'INSERTION
POUR LES PROJETS DE RENOVATION URBAINE
A GRIGNY ET VIRY CHATILLON

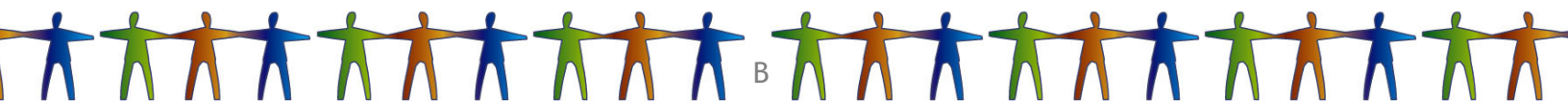
ANNEXES



SOMMAIRE

La présente charte comporte 9 annexes :

<u>Annexe 1</u> :		
Diagnostic Emploi, profil des publics sans emploi		Page C
<u>Annexe 2</u> :		
Estimation des emplois en insertion générés par les marchés de la rénovation urbaine à Grigny et Viry-Chatillon		Page G
<u>Annexe 3</u> :		
Guide méthodologique en direction des donneurs d'ordre		Page H
<u>Annexe 4</u> :		
Exemple de dispositif à inclure dans les documents de consultation des Maîtres d'Ouvrage		Page I
<u>Annexe 5</u> :		
Formule à inclure dans les publications relatives aux appels d'offre des Maîtres d'Ouvrage		Page J
<u>Annexe 6</u> :		
Liste des référents techniques par structure		Page K
<u>Annexe 7</u> :		
Schéma et tableau récapitulatifs des modalités de mise en œuvre de la clause d'insertion		Page L
<u>Annexe 8</u> :		
Programmation prévisionnelle du 01/10/2007 au 31/12/2008		Page N
<u>Annexe 9</u> :		
Profil de poste du chargé de mission clauses d'insertion		Page Q



ANNEXE 1

Diagnostic Emploi : profil des publics sans emploi

I. PREAMBULE

La demande d'emploi de fin de mois (defm) de catégorie 1 au 31 décembre 2005 permet une première approche quantitative du profil du public à la recherche d'emploi. Ce dernier est défini pour l'ensemble des trois ZUS, en comparaison avec l'échelon intercommunal puis départemental.

La defm sous-estime cependant le nombre des personnes sans emploi. En effet, le fichier se constitue exclusivement sur la base des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE. En sont donc souvent exclues les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Ce nombre de « non-inscrit » à l'ANPE, souvent loin de l'emploi, étant important en ZUS, c'est ainsi l'ensemble du profil présenté par la seule defm qui s'en trouve sous-estimé.

Par conséquent, l'approche qualitative produite par l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion et de l'emploi, permet d'affiner l'analyse et de proposer ainsi un profil plus juste du public à la recherche d'emploi.

II. UNE FORTE CONCENTRATION DU CHOMAGE DANS LES ZUS

Demandes d'Emploi en fin de mois (DEFM) cat. 1	ZUS	Hors ZUS	CALE
Nombre defm	1958	931	2889
%	67,7	32,3	100

Source : DARES, ANPE - le 31/12/2005

Fin décembre 2005, la defm recense 2889 demandeurs d'emploi de catégorie 1 sur les 2 villes. Avec 1958 demandeurs d'emploi à la même date, les ZUS concentrent une part significative (70 %) de la DEFM globale du territoire intercommunal.

III. UNE POPULATION JEUNE PARTICULIEREMENT CONCERNEE PAR LE CHOMAGE

Sexe et Age	ZUS	%	CALE	%	DEP%
TOTAL DEFM catégorie 1	1958		2889		
Moins de 25 ans	344	17,5	502	17,4	16,9
De 25 à 49 ans	1404	71,7	2055	71,1	68,3
50 ans et plus	210	10,7	332	11,5	14,8
Hommes	1008	51,5	1496	51,8	53,1
Femmes	950	48,5	1393	48,2	46,9

Source : DARES, ANPE - le 31/12/2005

La part des demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans (17,5%) est en proportion légèrement plus importante que sur le département. Cette caractéristique est inversée pour les demandeurs âgés de 50 ans et plus.

Cette proportion des jeunes sans emploi est largement sous évaluée.

Cela s'explique d'une part par le découpage arbitraire des tranches d'âge retenu pour la defm (moins de 25 ans), qui exclue de la catégorie des jeunes les personnes de 25 à 28 ans, très nombreuses sur le territoire. D'autre part, c'est une conséquence de la méthode de calcul de la defm, qui exclue les personnes non-inscrites à l'ANPE, souvent jeunes sur le territoire.



IV. DES FAIBLES NIVEAUX DE FORMATION

Niveau de formation	ZUS	%	CALE	%	DEP%
<i>Non précisé ou non renseigné</i>			37		
Niveau V bis, VI CEP ou SES, sortie avant troisième	704	36,5	898	31,5	20,7
Niveau V CAP ou BEP ou BEPC	573	29,7	875	30,7	31,9
Niveau IV et + BAC	653	33,8	1079	37,8	47,4
Total	1930	100,0	2889	100,0	100,0

Source : DARES, ANPE 31/12/2005

Nombreux sont les demandeurs d'emploi du territoire intercommunal dont le niveau de formation n'excède pas le CEP ou SES. Ils représentent en effet 31,5% des inscrits, contre 20,7% à l'échelle départementale.

Cette part est encore plus importante dans les ZUS du territoire où elle s'élève à 36,5% des inscrits. En intégrant le niveau V, c'est un peu plus de 66 % des inscrits qui présentent un niveau faible de formation, soit près de 15 points de plus que sur le département.

Les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion accueillent majoritairement un public peu formé qui n'est pas inscrit à l'ANPE. On peut donc là aussi considérer que la part (66%) du public peu qualifié en ZUS est sous-évaluée, bien que déjà très importante.

Il existe aussi un public qualifié qui s'inscrit dans le chômage de longue durée.

V. LES METIERS RECHERCHES

Ces métiers correspondent en partie aux métiers en tension. Il faut prendre ces informations avec précaution car le public en insertion professionnelle recherche souvent un emploi et non un métier. Particulièrement chez les jeunes, pour lesquels le choix de la carrière professionnelle reste souvent indéterminé, le métier recherché ne correspond pas à la formation (quand elle existe) acquise.

VI. DONNEES DES PARTENAIRES LOCAUX

Typologie du Public RMI ayant contractualisé en 2006 :

- En 2006, la ville de GRIGNY compte 912 allocataires : 433 allocataires ayant contractualisé et 547 contrats validés dans l'année. Ce chiffre se répartit de la manière suivante : 54% d'hommes, 63% de niveau V, 56% âgés entre 30 et 49 ans, 60% de célibataires, 55% de locataires, 64% ont une ancienneté inférieure à 3 ans dans le dispositif RMI.
Sur les 433 personnes ayant contractualisé en 2006, 267 allocataires ont engagé une démarche d'emploi (déclaratif) dont 165 personnes qui ont effectué une prestation d'accompagnement vers l'emploi (BAE, Bilan, EVPP, IOD, PLIE etc....) et 50 effectivement en emploi (CA, CAP ESSONNE, CDD CAE, intérim etc....)
- En 2006, la ville de Viry-Chatillon compte 426 allocataires : 237 allocataires ayant contractualisé et 309 contrats validés dans l'année. Ce chiffre se répartit de la manière suivante : 59% d'hommes, 59% de niveau V, 54% âgés entre 30 et 49 ans, 81% de célibataires, 46% de locataires, 62% ont une ancienneté inférieure à 3 ans dans le dispositif RMI.
Sur les 237 personnes ayant contractualisé en 2006, 194 allocataires ont engagé une démarche d'emploi (déclaratif) dont 93 personnes qui ont effectué une prestation d'accompagnement vers l'emploi (BAE, Bilan, EVPP, IOD, PLIE etc....) et 15 effectivement en emploi (CA, CAP ESSONNE, CDD CAE, intérim etc....)



Pour l'année 2006, le nombre de visites globales au **Centre Ressources Initiative Emploi** s'élève à 5646 personnes.

Après une diminution du nombre de nouveaux inscrits enregistrés en 2005, 167 demandeurs d'emploi contre 295 demandeurs d'emploi en 2004.

L'année 2006 enregistre une hausse du nombre de nouveaux inscrits, il a atteint 429 demandeurs. Toutes les personnes en accompagnement présentes au 31 décembre 2006 ont été réorientées soit vers le PLIE, soit vers l'ANPE.

La ville de Viry-Chatillon enregistre 1379 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (catégories 1 et 6) dont 678 femmes, dont 954 indemnisés. **La Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF)** compte 2740 passages à la MEF en aire de « libre accès ». Le nombre de personnes de plus de 26 ans suivies par le Plateau technique hors PLIE s'élève à 696 dont 440 femmes, 495 Demandeurs d'emploi de longue durée, 75 Demandeurs d'emploi de moins d'un an et 126 bénéficiaires du RMI, dont 84 bénéficiaires de plus de 50 ans. Les bénéficiaires sont plutôt issus des quartiers des Coteaux de l'Orge, du Plateau-Grande Borne soit 431 personnes. Le public nouvellement accueilli est de 299 dont 178 femmes et dont 83 de plus de 50 ans. La proportion des personnes de niveau V et infra V se chiffre à 397.

Toute personne positionnée sur le PLIE (272 en 2006) a été préalablement suivie dans le cadre de la MEF, du Plateau technique ou de l'Equipe emploi insertion.

Sur le territoire du Nord Essonne, le nombre de jeunes en contact à la Mission Locale est de 2 622 dont 38% issus de la commune de Viry-Chatillon. Nous enregistrons un total de 3 834 DEFM catégorie 1 sur le territoire dont 661 jeunes de moins de 25 ans. **L'antenne de Viry-Chatillon** a vu son premier accueil progresser de 16%. Le public nouvellement accueilli est plus jeune. La part des 16/21 ans passe de 64% à 65%. La proportion des jeunes de niveau V et infra V a fortement progressé, passant de 61% en 2005 à 64% en 2006. Les jeunes femmes représentent 56% du public nouvellement accueilli contre 44% d'hommes.

Concernant la Mission Locale de Grigny, le nombre de jeunes en contact avec au moins une actualité dans l'année est de 1 521 dont 531 suivis premiers accueils en 2006. Le nombre d'actualités a très fortement augmenté, passant de 6 908 en 2005 à 11 220 en 2006. La proportion des jeunes de niveau V et infra V représente 71% des jeunes accueillis. Les jeunes femmes représentent 55% du public nouvellement accueilli.

VII. QUELQUES DEFINITIONS

L'actualité

Pour la Mission locale, une actualité correspond à un contact avec un jeune. Une personne peut donc générer plusieurs actualités.

Premier accueil

Pour la Mission locale, un premier accueil correspond à un premier contact avec un jeune non inscrit sur leur liste.

Les niveaux de formation

- Niveau VI : Personnel occupant des emplois n'exigeant pas de formation allant au-delà de la scolarité obligatoire (soit la troisième).
- Niveau V bis : Personnel occupant des emplois supposant une formation courte d'une durée maximale d'un an conduisant notamment au Certificat d'Education Professionnelle (CEP) ou toute autre attestation de même nature.
- Niveau V, équivalent au niveau CAP ou BEP : Personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) ou du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ou par assimilation du Certificat de Formation Professionnelle des Adultes (CFP Niveau 5 - ex CFP 1er degré).
- Niveau IV, équivalent au niveau bac : Personnel occupant des emplois de maîtrise ou possédant une qualification d'un niveau équivalent à celui du baccalauréat technique ou de technicien ou du brevet de technicien.
- Niveau III, équivalent au niveau bac +2 : Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau du brevet de technicien supérieur (BTS) ou du diplôme des Instituts Universitaires de Technologie (DUT) ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur.



- Niveaux I et II, équivalent au niveau bac +4 : Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau égal ou supérieur à celui de la licence ou des écoles d'ingénieur.

La DEFM et de ses différentes catégories

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. Ces demandeurs sont enregistrés à l'ANPE dans différentes catégories de demandes d'emploi en fonction de leur disponibilité, du type de contrat recherché et de la quotité de temps de travail souhaité :

- Catégorie 1 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles au sens de 'article R.311-3-3, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à plein temps, et tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. Ces personnes ne doivent pas avoir exercé d'activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois d'actualisation (si tel est le cas, elles sont basculées en catégorie 6).
- Catégorie 2 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles au sens de 'article R.311-3-3, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps partiel, et tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.
- Ces personnes ne doivent pas avoir exercé d'activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois d'actualisation (si tel est le cas, elles sont basculées en catégorie 7).
- Catégorie 3 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles au sens de 'article R.311-3-3, à la recherche d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée, et tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.
- Ces personnes ne doivent pas avoir exercé d'activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois d'actualisation (si tel est le cas, elles sont basculées en catégorie 8).
- Catégorie 4 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles à la recherche d'un emploi. Il s'agit notamment des personnes en arrêt maladie pour une durée supérieure à 15 jours, ou en formation pour une durée supérieure à 40 heures.
- Catégorie 5 : personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi. Elles peuvent exercer une activité professionnelle rémunérée, quelle que soit sa nature et sa durée, particulièrement un CES ou contrat emploi-solidarité.
- Catégorie 6 : personnes non immédiatement disponibles au sens de l'article R.311-3-3 à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée à plein temps, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. Ces personnes ont exercé une activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois d'actualisation.
- Catégorie 7 : personnes non immédiatement disponibles au sens de l'article R.311-3-3 à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée à temps partiel, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. Ces personnes ont exercé une activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois d'actualisation.
- Catégorie 8 : personnes non immédiatement disponibles au sens de l'article R.311-3-3 à la recherche d'un autre emploi, à durée déterminée, temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. Ces personnes ont exercé une activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois d'actualisation.



ANNEXE 2

Estimation des emplois en insertion générés par les marchés de la rénovation urbaine à Grigny et Viry-Chatillon

I. ESTIMATION POUR LES TRAVAUX PUBLICS D'INVESTISSEMENTS

Remarques :

- L'objectif minimal de 5% est évalué sur l'ensemble des opérations qui bénéficient d'un financement de l'ANRU, sans distinction des différents lots. Cette méthode convient aux entreprises, et facilite l'écriture de la clause dans les pièces du marché en évitant une fastidieuse énumération de pourcentages spécifiques aux différents corps de métiers
- Il est de la responsabilité du porteur de projet de décliner cet objectif opération par opération, marché par marché, en tenant compte de l'équité entre les différents maîtres d'ouvrage, la nature et la taille des marchés.
- Les opérations concernées se déclinent ainsi : démolition et création des logements sociaux, réhabilitation, résidentialisation, aménagements, équipements et locaux associatifs.
- La méthode de calcul des quotas d'heures d'insertion est libre. La plus couramment utilisée est celle qui a été élaborée par le réseau des PLIE (Alliance Ville Emploi et EUROPLIE). C'est celle préconisée aujourd'hui par l'ANRU.

Estimation pour les travaux publics d'investissements des Coteaux de l'Orge

Montant des travaux à engager (en y incluant l'ingénierie)	102 181 667 €
Coût estimé de main d'œuvre dans le BTP (40%)	40 872 667 €
Nombre d'heures correspondantes (1h = 25€)	1 634 907 heures
Engagement à 5% des heures travaillées	81 745 heures
Traduction en ETP (équivalent temps plein) pour les 5 ans	~ 47 ETP
Traduction en ETP sur la durée du programme (5 ans)	9,3 ETP par an

On peut estimer à 8,6 ETP par an durant 5 ans, les emplois en insertion générés par les travaux publics d'investissement des Coteaux de l'Orge.

Estimation pour les travaux publics d'investissements de la Grande Borne

Montant des travaux à engager (en y incluant l'ingénierie)	259 278 196 €
Coût estimé de main d'œuvre dans le BTP (40%)	103 711 278 €
Nombre d'heures correspondantes (1h = 25€)	4 148 451 heures
Engagement à 5% des heures travaillées	207 422 heures
Traduction en ETP (équivalent temps plein) pour les 5 ans	118 ETP
Traduction en ETP sur la durée du programme (5 ans)	23,7 ETP par an

Estimation pour les travaux publics d'investissements de Grigny 2

L'état d'avancement du projet de rénovation urbaine de Grigny 2 ne permet pas aujourd'hui de produire une estimation définitive des emplois en insertion qui seront générés.

II. ESTIMATION POUR LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ (GUP)

Remarques :

- Les 10% de recrutement seront décomptés globalement, sur l'ensemble des équipements réalisés ou réhabilités à l'occasion du projet de rénovation urbaine et sur la GUP.
- Les embauches peuvent être directes (collectivité ou bailleurs) ou indirectes, c'est à dire effectuées par les prestataires retenus par les maîtres d'ouvrage (régie de quartiers, associations d'insertion, prestataires de services par ex.), dans le cadre d'un marché, ou hors marché.

Estimation : Une convention GUP est en cours d'élaboration. Sa signature prévue autour du mois d'octobre 2007 conditionne l'estimation définitive des emplois en insertion qui seront générés.



ANNEXE 3

Guide méthodologique en direction des donneurs d'ordre

Le guide « commande publique et accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées » est téléchargeable sur :

www.minefi.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/acces_concertation.htm

Le guide pratique « Clauses sociales et promotion de l'emploi dans les marchés publics » sera remis par le PLIE le jour de la signature.



ANNEXE 4

Exemple de dispositif à inclure dans les documents de consultation des Maîtres d'Ouvrage

Consulter l'extranet du site national de l'ANRU www.anru.fr ...

... ou se référer au document pédagogique n°2 remis par Patrick LOQUET lors de la formation aux clauses d'insertion dans les marchés publics qui s'est déroulée le 18 septembre à Grigny. Ce document est également disponible auprès du GIP de Grigny et Viry-Chatillon.



ANNEXE 5

Formule à inclure dans les publications relatives aux appels d'offre des maîtres d'ouvrage

(Maître d'ouvrage) est signataire de la Charte locale d'insertion pour les marchés de la rénovation urbaine de Grigny et Viry-Chatillon.

Le mode d'exécution de cette charte figure dans le CCAP.

L'entreprise a l'obligation de l'appliquer



ANNEXE 6

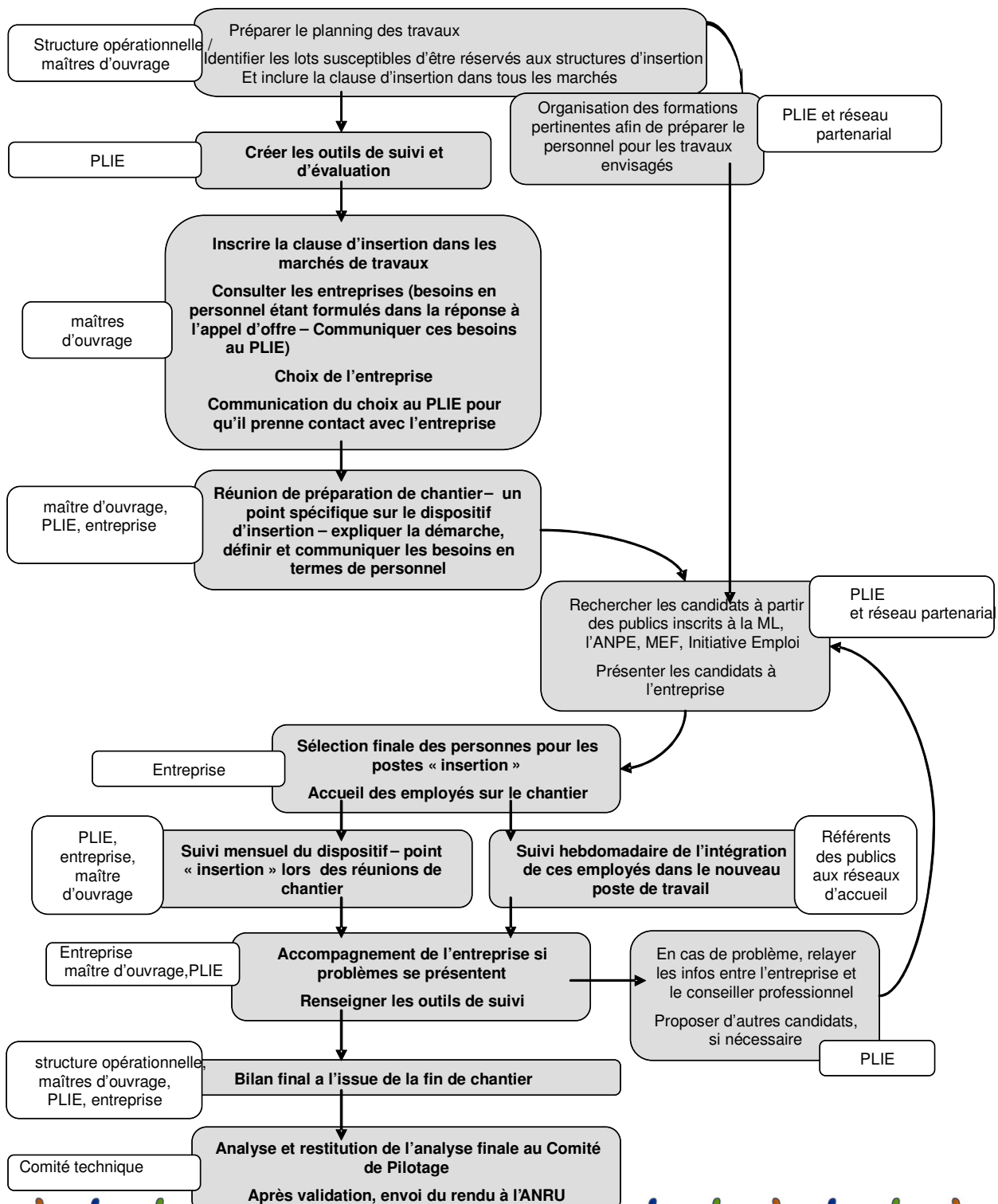
Liste des référents techniques par structure

Structure	Référent	Titre	Téléphone	Email
Ville de Grigny	Victor DOS SANTOS	Chargé clauses d'insertion	01 69 02 11 15	victor.dos-santos@grigny91.fr
Ville de Viry-Chatillon	Olivier MALICK	Responsable du Service Marchés Publics	01 69 12 62 57	o.malick@mairie-viry-chatillon.fr
Communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne	Stéphanie DE LIMA	Responsable adjointe Service marchés	01 69 84 38 32	s.delima@leslacsdelessonne.fr
OPIEVOY	Karine GREMION	Chargée du développement Social et de l'Insertion	01 60 87 66 38	karine.gremion@opievoy.fr
Conseil général de l'Essonne	Sylvaine SEGISSEMENT	Chargée de mission - DVLH	01 60 91 16 47	ssegissement@cg91.fr
PLIE Nord Essonne	Ibrahima SEYE	Directeur adjoint	01 69 38 71 50	ibrahimaseye.plie@wanadoo.fr
ANPE	Brigitte PENNEC	Directrice ANPE VIRY-CHATILLON	01.69.12.29.00	Brigitte.pennec@anpe.fr
Syndicat départemental des travaux publics de l'Essonne	Ariane MAGNIER	Directrice Générale	01 64 87 66 04	magnier@stp91.fr
Centre de Formation Professionnelle	Armand CLAVIER	Directeur	06 71 05 29 58	aclavier.cfp@laposte.net
GIP Grigny et Viry-Chatillon	Xavier ROY	Chef de projet Cohésion sociale	01 69 02 45 19	xavier.roy@gipgrignyviry.fr
Plateforme départementale et plateau technique	Kristell COLLET	Coordinateur	01 60 79 91 21	k.collet@essonne.cci.fr
Groupe SNI	Frédéric VERRIER	Directeur technique et du patrimoine	01 55 03 33 55	fverrier@groupe-sni.fr
Antin Résidence	Gaëlle LANGRAND	Direction de projet	01 49 95 37 37	gaelle.langrand@groupe-arcade.com
Société I3f				
Vivr'Essonne				
SA LOGIREP				
L'Athégienne				
AFTRP				



ANNEXE 7

Schéma récapitulatif des modalités de mise en œuvre de la clause d'insertion



CHARTE LOCALE INSERTION : FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

Etapes	Objectifs	Actions	Référent	Partenariat
Etape 1 : amont des marchés	Construction des parcours et formation en amont	1. Donner au PLIE une vision de la programmation annuelle un an en amont des marchés	GIP	MOA
		2. Identifier le public en recherche d'emploi	PLIE centralise	Structures insertion-emploi
		3. Identifier les formations à initier et construire les parcours individuels	PLIE	Structures insertion-emploi, CFP
		4. Identifier les opportunités d'allotissements	PLIE	MOA (référent clause d'insertion)
Etape 2 : lancement du marché	Inscription des clauses	5. Appuyer le MOA pour l'inscription des clauses. Confirmer notamment les opportunités d'allotissement	PLIE	
		6. Indiquer dans les pièces du marché le nombre d'heures en insertion que devra réaliser l'entreprise, ou bien la formule de calcul	MOA (service marché)	MOA (référent clause d'insertion), PLIE
		7. Sélectionner l'entreprise en prenant en compte sa réponse en matière d'insertion	MOA (commission appel offre)	MOA (référent clause d'insertion)
		8. Au moment de la réunion préparatoire au démarrage du chantier : - faire signer la charte à l'entreprise et présenter ses enjeux - identifier un référent dans l'entreprise pour accompagner le salarié - identifier les besoins de recrutement de l'entreprise - présenter l'offre de services pour le recrutement du territoire - remettre la grille à compléter du PLIE pour l'évaluation	MOA (référent clause d'insertion) ou PLIE	MOA (service technique), PLIE
Etape 3 : aval du marché	Contacts entreprises et recrutement	9. Actualiser les besoins de recrutement des entreprises (relances téléphoniques) + transmission au PLIE	MOA (référent clause d'insertion) ou PLIE	PLIE
		10. Centraliser les offres d'emploi et diffusion aux structures emploi	PLIE	Structures insertion-emploi
		11. Centraliser les candidatures	PLIE	Structures insertion-emploi
		12. Présélectionner les candidatures	PLIE	Structures insertion-emploi
	Suivi du salarié	13. Sélectionner les candidatures	Entreprise	
		14. Veiller à l'intégration du salarié dans l'entreprise	Entreprise et référent clause insertion SIE	
		15. Appuyer l'entreprise en cas de difficultés avec le salarié	Référent clause insertion SIE ou PLIE	
		16. Suivi individuel du salarié en emploi	Référent clause d'insertion des SIE	
	17. Bilan et évaluation : - centralisation données et proposition bilan - comités technique et pilotage + transmission ANRU	PLIE GIP	MOA, entreprises, SIE, CFP	

Référent clause insertion SIE = Référent (par exemple le référent parcours) des structures Insertion-Emploi (Centre de ressources Initiative Emploi, Maison de l'Emploi et de la Formation, Mission locale de Grigny, Mission locale Nord Essonne, Agence nationale pour l'Emploi, Réseau Local d'Appui du Conseil Général de l'Essonne)

MOA (Maître d'ouvrage) : bailleurs et collectivités concernés

MEF (Maison de l'Emploi et de la Formation de Viry), CFP (Centre de Formation Professionnelle), GIP (Groupement d'Intérêt Public de Grigny et Viry-Chatillon)

PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Nord Essonne)

ANNEXE 8

Programmation prévisionnelle du 01/10/2007 au 31/12/2008

I. COTEAUX DE L'ORGE

	Coût HT	Maître d'ouvrage	Début marché	Début travaux	Durée (sem)
Création de logements sociaux					
Av. de Bretagne lot 3	8 530 347	SNI		Sem 1 2008	3
Av de Bretagne lot 8	2 132 587	SNI		Sem 2 2008	2
Opération ancienne gendarmerie	6 555 835	OPIEVOY		Sem 2 2008	4
Surface foncière ancienne gendarmerie	635 701	OPIEVOY		Sem 2 2008	4
Opération Croix Rouge/Les Tourelles	3 341 232	Antin Résid.		Sem 2 2008	4
Surface foncière opération Croix Rouge	212 644	Antin Résid.		Sem 2 2008	4
Sous-Total 1	21 408 346				
Résidentialisation					
Ilot 14 - Conventionné	338 037	SNI		Sem 2 2007	1
Ilot 15 - Conventionné	627 780	SNI		Sem 2 2007	1
Ilot 6 - Locatif libre	127 126	SNI		Sem 2 2008	2
Sous-Total 2	1 092 943				
Aménagements					
Parking public angle av. Provence-Flandre	62 926	CALE		Sem 2 2007	2
Secteur de rénovation 1	2 780 271	CALE		Sem 1 2008	4
Voie nouvelle ouest et liaison Bizeul	1 091 895	CALE		Sem 1 2008	3
Secteur de mutation	4 908 487	CALE		Sem 1 2008	8
Secteur de rénovation 2	5 277 654	CALE		Sem 1 2008	5
Sous-Total 3	14 121 233				
Equipements et locaux associatifs					
Construction MJC St Exupéry	2 739 098	Viry		Sem 1 2008	3
Ecole maternelle Daudet	218 311	Viry		Sem 2 2008	1
Ecole primaire Descarte	636 691	Viry		Sem 2 2008	1
Réhab gymnase Léo Lagrange	380 368	Viry		Sem 1 2008	1
Création jardins familiaux	506 389	CALE		Sem 1 2008	3
Création d'aires de jeux	175 929	CALE		Sem 1 2008	5
Sous-Total 4	4 656 786				

TOTAL	41 279 308
--------------	-------------------



II. GRANDE BORNE

Dans l'attente de la signature de la charte locale d'insertion, la Ville de Grigny a adopté un protocole de partenariat avec les entreprises attributaires des marchés relatifs à la rénovation urbaine. Par ces marchés, déjà une douzaine de grignois ont pu trouver ou retrouver le chemin du travail.

2007	Coût HT	Maître d'ouvrage	Début travaux	Durée (mois)
Démolition de logements sociaux				
Démolition 16 logements (œuf)	618 401	OPIEVOY	14/11/2007	4
Sous Total 1	618 401			
Création de logements sociaux				
Construction 52 logts sociaux (ZAC Centre)	6 354 840	Trois Moulins H	2007	18
Sous-Total 2	6 354 840			
Réhabilitation				
Requalification 55 halls (485 logts Labyrinthe, Œuf, Dédale, Radars)	1 021 191	OPIEVOY	19/10/2007	12
Intervention 290 logts (Radars, Dédale)	4 590 401	OPIEVOY	30/10/2007	18
Réhabilitation 194 logts (Peupleraie/Oiseau)	1 249 317	OPIEVOY	06/11/2007	14
Requa. 38 halls (210 logts Peupleraie/Oiseau)	862 363	OPIEVOY	06/11/2007	14
Sous Total 3	7 723 272			
Aménagements				
Shéma directeur E.U. T1-T2-T3	6 942 714	CALE	2007 à 2009	
Sous-Total 4	6 942 714			
Equipements et locaux associatifs				
Aménagement restaurant scolaire Verne/casier	1 133 205	VIRY	00/11/2007	9
Aménagement Maison de la justice et du droit	481 068	VIRY	05/12/2007	4
Sous Total 5	1 614 273			
TOTAL	23 253 500			

2008	Coût HT	Maître d'ouvrage	Début travaux	Durée
Démolition de logements sociaux				
Démolition 36 logts la Serpente	1 409 196	OPIEVOY	04/02/2008	6
Démolition 32 logts et local d'activité (Quinconce)	1 152 070	OPIEVOY	04/04/2008	6
Démolition 44 logts et 6 locaux d'activité Place du Damier	1 764 233	OPIEVOY	07/10/2008	5
Sous-Total 1	4 325 499			
Creation de logements sociaux				
Construction de 45 logements sociaux (ZAC Centre)	7 033 018	Athégienne	01/01/2008	18
Construction de 45 logements sociaux (ZAC Centre)	7 033 018	Athégienne	01/01/2008	18
Construction de 70 logements sociaux (RN 445)	9 237 260	Vivr'Essonne	03/01/2008	18
Construction de 37 logements sociaux (ZAC Centre) + 35 PLUS	4 902 766	OPIEVOY	01/07/2008	18
Sous-Total 2	28 206 062			



Réhabilitation				
Intervention sur 168 logements (Menisque demi-lune Serpente)	2 752 698	OPIEVOY	15/01/2008	12
Réhabilitation 294 logements (Places Hautes)	1 880 900	OPIEVOY	18/01/2008	18
Réhabilitation 169 logements (Enclos, Miroir, Eglise, Dédale, Ellipse)	1 081 198	OPIEVOY	18/01/2008	12
Requalification 45 halls (338 logts) (Places Hautes)	1 538 225	OPIEVOY	14/01/2008	18
Requalification 24 halls (168 logts) (Menisque, Demi-lune, Serpente)	559 355	OPIEVOY	15/01/2008	12
Requalification 22 halls (180 logements) (Ellipse, Dédale)	512 741	OPIEVOY	15/01/2008	12
Réhabilitation 90 logements	1 824 881	LOGIREP	02/12/2008	18
Sous-Total 3	10 149 998			
Résidentialisation				
Résidentialisation de 241 logements (Enclos, Eglise, Miroir)	2 145 577	OPIEVOY	20/06/2008	10
Résidentialisation 290 logts (Radars et Dédale)	2 238 756	OPIEVOY	02/10/2008	10
Résidentialisation 150 logts (Peupleraie)	1 139 260	OPIEVOY	09/10/2008	6
Aménagement parking Radars Peupleraie	1 285 573	OPIEVOY	04/12/2008	9
Sous-Total 4	6 809 166			
Aménagements				
Reprise rue du Labyrinthe	599 322	CALE	30/01/2008	6
Prolongement rue du Minotaure	1 393 056	CALE	29/02/2008	12
Reprise rue de la Grande Borne au droit de la Peupleraie	932 075	CALE	18/04/2008	14,5
Reprise des parkings place de l'Oiseau	493 833	CALE	02/06/2008	4
Aménagement parvis MJD - MDQ	249 393	CALE	23/06/2008	4
Démolition école Minotaure	38 063	GRIGNY	30/06/2008	2
Travaux Passerelle piétonne	1 438 500	CALE	04/11/2008	15
Travaux - Reprise du Miroir	1 130 117	CALE	05/11/2008	10
Sous-Total 5	6 274 359			
Equipements et locaux associatifs				
Reconstruction du CTM	6 668 093	GRIGNY	01/01/2008	12
Démolition espace Nelson Mandela	9 318	GRIGNY	04/01/2008	1,5
Reconstruction espace N.Mandela	2 236 787	GRIGNY	21/02/2008	8
Aménagement de la mairie de quartier	131 900	VIRY	22/05/2008	5
Construction Centre Vie sociale	7 272 095	GRIGNY	01/07/2008	15
Reconstruction gymnase du Méridien	3 067 477	GRIGNY	19/09/2008	12
Reconstruction salle Familiale Bélier	387 852	GRIGNY	08/09/2008	6
Sous-Total 6	19 773 522			
TOTAL	75 538 606			



ANNEXE 9

Profil de poste du Chargé de mission Clauses d'insertion

MISSION :

Il (ou elle) aura pour mission de mettre en œuvre et développer le dispositif des clauses sociales dans les marchés publics relatifs aux programmes de rénovation urbaine du territoire du PLIE Nord Essonne.

Il ou elle veillera au bon fonctionnement et au suivi du dispositif, conformément à la charte locale d'insertion de Grigny et Viry-Chatillon rassemblant notamment les maîtres d'ouvrage concernés et les opérateurs locaux de l'emploi et de l'insertion. Il ou elle interviendra sous la responsabilité hiérarchique de la Directrice du PLIE, structure désignée pour la gestion de ce dispositif.

Plus précisément, il s'agira pour ces marchés de la rénovation urbaine de :

- Apprécier la faisabilité d'une action d'insertion dans une opération au regard notamment de la volumétrie et de la spécificité des marchés de travaux. Il s'agit de repérer les opérations et les opportunités d'allotissement avec les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre (identification et programmation du marché et de son volet insertion, définition et rédaction du critère insertion, etc.),
- Fournir l'assistance aux aménageurs et entreprises attributaires pour répondre aux exigences du cahier des charges dans le cadre de la mise en œuvre des clauses sociales (aide au recrutement, appui au montage technique des dossiers élaborés pour les structures d'insertion par l'activité économique)
- Centraliser et actualiser, en partenariat avec les maîtres d'ouvrage, les offres d'emploi des entreprises attributaires des marchés
- Organiser et animer, avec les référents emploi-insertion des structures d'accueil des demandeurs d'emploi, le repérage, la mobilisation et la présélection des candidats en recherche d'emploi
- Construire avec ces mêmes partenaires les itinéraires personnalisés pour un accès à l'emploi durable
- Assister et suivre les entreprises attributaires (proposition de candidats, participation aux réunions de suivi de chantiers, accompagnement des bénéficiaires en partenariat avec les référents emploi-insertion, contrôle de l'exécution de la clause d'insertion)
- Elaborer les tableaux de bords de suivi des objectifs d'insertion, et le bilan du dispositif
- Promouvoir le dispositif

PROFIL/COMPETENCES REQUISES :

- Vous possédez un diplôme au minimum de niveau 3 ou une expérience dans le domaine
- Vous avez une bonne connaissance du cadre d'actions des collectivités locales et des problématiques liées à l'insertion par l'activité économique
- Vous avez dans l'idéal une expérience dans la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics, ou de l'insertion professionnelle dans le secteur du droit
- Vous avez de préférence une expérience auprès des bailleurs et dans le secteur du bâtiment/travaux publics
- Qualités personnelles : bonne capacité d'adaptation, de négociation et d'analyse, autonomie, rigueur et capacité à travailler en équipe, aptitudes au montage de projets et animation de partenariats
- Maîtrise de l'outil informatique et permis VL obligatoire

